

Pécresse ne veut rien lâcher sur le burkini

Attaquée par le CCIF sur l'interdiction du burkini dans une base de loisirs, la présidente de la région Île-de-France est prête au bras de fer

CHRISTINE DUCROS  @ChristineDucros
ET EMMANUEL GALIERO  @Egallero

VALÉRIE PÉCRESSE ira jusqu'au bout pour défendre l'interdiction du burkini sur les bases de loisirs en Île-de-France. La présidente de région se retrouve au cœur d'une bataille juridique l'opposant au Collectif contre l'islamophobie en France. Cette association, constituée en 2003 au nom de « la défense des droits de l'homme », conteste un règlement encadrant les baignades sur la base de loisirs de Jablines, en Seine-et-Marne.

Le 22 octobre, le service juridique de ce collectif, dirigé par Lila Charref, a envoyé une lettre recommandée au directeur de la base de loisirs pour lui demander le retrait d'un panneau et d'un article du règlement, au motif que ceux-ci interdisent le port du « burkini ou maillot de bain plus couvrant » aux baigneurs.

Pour justifier cette demande de cinq pages, le collectif, fondé et présidé par Samy Debah, invoque une série de références juridiques, telles que la Cour européenne des droits de l'homme, la déclaration universelle des droits de l'homme, la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et certains articles du code pénal. « Le fait de subordonner l'accès aux baignades au retrait de la tenue de bain dénommée burkini repose sur des considérations illégales », estime le collectif contre l'islamophobie.

Pour Valérie Pécresse, la démarche de cette association vise clairement à « tester la résistance des lois et des valeurs de la République ». L'élue, qui entend ne rien céder sur le sujet, a donné des instructions précises à ses services pour défendre les principes républicains et assister la base de loisirs jusqu'au bout dans un bras de fer qui devrait inévitablement conduire au tribunal administratif. Dans son dernier livre, *Et c'est cela qui changea tout*, paru aux Éditions Laffont, Valérie Pécresse évoque l'ampleur du problème rencontré sur les douze bases de loisirs de la région, depuis quelques années. « Nous l'avons réglé en imposant, partout, le port de maillots une pièce ou deux pièces. » Mais la présidente de Libres! n'est pas dupe du



bras de fer engagé : « N'ayez aucune illusion : si nous acceptons les tenues vestimentaires dites pudiques dans les piscines, plus aucune jeune fille tenant à sa réputation n'osera, dans les années qui viennent, se baigner en burkini. Il faut entendre déjà les témoignages de toutes celles qui dans la rue se voilent "pour avoir la paix". »

Pécresse insiste sur la nécessité de « fixer les repères clairement, pour ne plus vivre dans un flou qui autorise toutes les dérives »

Au-delà de la charte de la laïcité adoptée par la région avant d'être signée par tous les partenaires de la collectivité, Pécresse insiste sur la nécessité de « fixer les repères clairement, pour ne plus vivre dans un flou qui autorise toutes les dérives ». Grâce à la formation de ses responsables du mouvement sportif francilien dans le repérage des « signaux faibles de radicalisation islamiste, avec des professionnels aguerris issus de la lutte antiterroriste », l'élue se félicite d'avoir pu recueillir « une

trentaine de signalements en dix-huit mois ».

Aussi, face aux attaques du collectif concernant la base de loisirs de Jablines, Valérie Pécresse a piloté une réponse implacable. Dans la réponse signée le 15 novembre de Patrick Karam, son vice-président aux sports et la vie citoyenne en Île-de-France, la région argumente point par point l'interdiction du burkini pour les baigneurs. Les élus soutiennent avec fermeté le règlement de la base de loisirs. Ils le jugent « parfaitement conforme » à la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, adoptée en 2017. Ils rappellent également que l'article 6 de cette charte est « valide » par le contrôle de légalité et le tribunal administratif.

La région estime également que chacun doit se soumettre aux règles d'« hygiène » et de « sécurité », sur les plans sanitaire et public. « Le port du burkini pose une question d'ordre public comme en témoignent plusieurs épisodes récents sur les îles de loisirs franciliennes où les tensions provoquées par le port de ce vêtement ont conduit à l'intervention des forces de l'ordre », conclut la lettre régionale de soutien adressée au président du site de Jablines. ■

Sur la base de loisirs de Jablines, en Seine-et-Marne. La bataille juridique qui s'y déroule autour du burkini vaudra à Valérie Pécresse le surnom de « tester la résistance des lois et des valeurs de la République ».

JULIE GUICHES/PINK/SAIF IMAGES

Pradié : « Je propose de modifier le statut des

« un malentendu ». Ainsi, Aurélien